

bablement peu à peu dans l'indifférence ou l'irréligion. Mais en de telles circonstances, la même chose arrivera aussi bien si l'on recule l'âge de la première Communion. Le grand avantage de la communion reçue de bonne heure, c'est que l'enfant obtient ainsi la protection et la force du saint Sacrement dès le début même de son existence comme être responsable. Il se peut qu'il ne le sente ni ne l'apprécie. Mais la grâce sacramentelle agit sans qu'on la sente ou s'en rende compte, pourvu qu'elle ne trouve pas d'obstacle dans l'âme... Le but du Saint-Père a été précisément d'amener les enfants à la communion dans leur première pureté, afin de les conserver bons et pieux dans la suite".

Aux parents, de veiller à conserver l'innocence de leurs enfants, à eux de leur faire donner l'instruction religieuse dont ils ont besoin.

L'éminent évêque termine sa lettre en suppliant les âmes de répondre à l'appel de l'Eglise qui les convie au banquet eucharistique. C'est par là que l'enfant s'habitue à "s'attacher au Sauveur, même avant de connaître combien il est bon et aimable"; par là aussi que les âmes pourront triompher des dangers dont sont remplis les temps que nous traversons. Elles iront vers leur Sauveur, et, au milieu de la tempête furieuse, il les tranquilliserà d'un mot: "Ne craignez pas, c'est moi."

## § 6. — EN ALLEMAGNE

Cologne, 19 février 1911.

Le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, la plus haute autorité ecclésiastique d'Allemagne avec l'archevêque de Cologne, vient d'écrire une lettre pastorale fort intéressante, relativement au décret *Quam Singulari* dans son diocèse et dans la délégature de Berlin qui en dépend. Cette lettre accompagne la lettre écrite en commun par tous les évêques réunis à Fulda, en décembre dernier, et n'en est qu'un excellent commentaire. Après avoir exposé les dangers que l'enfance et la jeunesse rencontrent aux premiers pas même faits dans le chemin de la vie, il dit combien fut heureuse, appropriée à nos temps et dictée par le Saint-Esprit la pensée de Pie X réglementant l'âge de la première communion des enfants.

Le cardinal connaît fort bien les hésitations, les doutes, l'émotion excités en Allemagne au premier moment qui suivit le "motu proprio". Il sait qu'ils n'avaient d'autre origine que dans l'influence exercée sur les familles par la longue habitude antérieure, devenue comme une chère nécessité et comme une intangible règle. Il sait que chacun a aussitôt objecté des difficultés, que ces difficultés vissent de ce qu'on craignait la trop grande faiblesse